

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 janvier 2017**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents :** Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, JANICHON, MICHAUD, BLANC, MILLET  
Mmes DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET

**Excusés:** Mr Pascal MANGUELIN, Mr Francis PESTELLE  
Pascal MANGUELIN a donné son pouvoir à Michel ALBERTI  
Francis PESTELLE a donné son pouvoir à Pierre MICHAUD

**Secrétaire de séance :** Colette DECHAIX

---

Le Maire informe que la presse, représentée par Sandrine DUMONT, s'est excusée et ne pourra être présente ce soir.

Il fait part de la naissance de Maël COLLADO, le fils de Mickaël et Céline et leur transmet ses félicitations.

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte Rendu du conseil municipal du 29 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2-DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A856 et A868, d'une superficie de 907 m<sup>2</sup> pour un montant de 200.000 euros.
- Vente d'un bâti cadastré A462, d'une superficie de 758 m<sup>2</sup> pour un montant de 180.000 euros.

**3- POINT SUR LE PLU ET STATION D'EPURATION**

**\*PLU :**

Le Maire explique au conseil municipal que l'arrêt du projet du PLU ne sera pas soumis au vote lors de cette séance parce que toutes les pièces du dossier n'ont pas pu être réunies et certaines nécessitent encore quelques jours pour être finalisées. Ce vote est donc reporté au prochain conseil municipal.

Il propose cependant de présenter le plan de zonage et les grands changements par rapport au PLU actuel et cède la parole à Dominique D'ALMEIDA.

Pour expliquer les choix pris par la commission PLU pour l'urbanisation future, il est nécessaire de partir de la croissance annuelle moyenne retenue par le SCOT à savoir 2,3%. Ainsi, en 2026 on estime avoir une augmentation de +255 habitants nécessitant 114 logements. 70 logements sont possibles dans les zones immédiatement constructibles (UA et UB). 44 logements sont donc à prévoir ailleurs. Avec une densité de 50 log/ha cela représente environ 8000 m<sup>2</sup> à inscrire en Zone 2AU (à urbaniser dans le futur).

D. D'ALMEIDA projette le plan de zonage actuel et le plan de zonage révisé et indique les évolutions apportées :

- Les zones 2AU (à urbaniser dans le futur) inscrites dans le PLU actuel sont supprimées et il est inscrit une zone équivalente à environ 8000m<sup>2</sup> au nord du village, dans le périmètre des 400m autour de la gare, préconisé par le SCOT.

- La zone agricole est centrée uniquement autour des exploitations agricoles, tout le reste de la commune non urbanisée est en zone naturelle.
- La zone urbaine dense UA reste inchangée
- La zone urbaine UB garde quasiment la même enveloppe et des zones UE (équipements) sont distinguées (école Saint Jean Bosco, stade, cimetière, jeux de boule)
- Une extension de la zone artisanale est prévue et se trouve en 1AUX

Différentes trames viennent se superposer sur ce plan de zonage pour mettre en évidence les zones humides, les zones en natura 2000, les zones inondables, les espaces boisés classés ou les ilots bâtis à protéger.

D. D'ALMEIDA présente ensuite :

- les 6 emplacements réservés pour les besoins de la commune (améliorer les cheminements modes doux, STEP...)
- les 4 OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui sont des zones pour lesquelles la commune donne des principes d'aménagement qui devront être respectés par les futurs opérateurs.
  - La zone 2AU centre-village
  - Quartier Le Billoud (route de châtilon-sur-chalaronne)
  - Aux Claires (route de la Mitaine)
  - ZA les Charpennes

Il est rappelé que lors du prochain conseil municipal, les élus arrêteront le projet du PLU. Ce dossier sera ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées (Préfet, Conseil Départemental, Conseil Régional, EPCI, CCI, CM, Chambre d'Agriculture, SCOT, ...) qui ont 3 mois pour faire leurs remarques. Suite à ce délai, la commune apportera les corrections nécessaires au dossier et ce n'est qu'après ces corrections que l'enquête publique sera ouverte pour une durée de 1 mois.

Le Maire invite vivement les conseillers municipaux à venir en mairie pour prendre connaissance du plan de zonage définitif et du règlement du PLU et à solliciter Dominique pour leur apporter les explications nécessaires avant le prochain conseil municipal.

#### **\*Station d'épuration :**

Le Maire présente le bilan du diagnostic du réseau d'assainissement réalisé par Naldéo.

- La collecte des Eaux Usées est globalement satisfaisante
- Le fonctionnement fréquent des déversoirs d'orage (pour de petites pluies) les rend non conformes vis-à-vis de la réglementation
- Le réseau sous la route de Saint Nizier le Désert est en mauvais état
- Le réseau, route de la Mitaine et route de Châtillon, est en bon état
- Le réseau sous la voie ferrée n'a pu être inspecté

Les conclusions préconisent la mise en séparatif de toute la partie droite du Renon pour un montant de 734.000 €. La localisation définitive et le procédé de fonctionnement de la STEP ne sont pas encore définis mais la mise en séparatif envisagée est jugée indispensable pour minimiser le coût .

Les demandes de subvention pour l'ensemble de ces travaux seront faites auprès de l'Agence de l'eau, mais un emprunt sera nécessaire (il est actuellement à l'étude) ainsi que l'augmentation du prix de l'eau.

Le calibrage de la STEP est évalué à 1300 équivalent habitant. La collectivité ne souhaitant pas d'évolution importante de population, ce choix est important et conditionne l'urbanisation future.

#### **4 – POINT SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Michel ALBERTI informe le conseil municipal que les logements communaux place du marché sont maintenant tous loués. Quant à la Résidence des Platanes (Gendarmerie) il reste un logement à louer, un T5 au 3<sup>ème</sup> étage.

## **5 – TRAVAUX DES TROTTOIRS ROUTE DE SAINT-NIZIER-LE-DESERT**

Les travaux de réfection des trottoirs débuteront mi-février pour une durée d'environ 40 jours. Il est évident que cela occasionnera de la gêne pour les riverains. le Maire s'en excuse à l'avance.

## **6 – PARKING –CITY STADE – CRECHE**

\***City-stade** : l'emplacement a été piqueté. Le choix définitif des couleurs se fera prochainement. On estime que le city-stade sera à la disposition des enfants au mois d'avril.

\***Crèche** : le projet avance et suit son cours sous la direction de la Communauté de Communes

\***Parking** : Valérie MULTON rappelle les subventions obtenues pour les travaux du parking

- 10.000€ de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Chaize
- 3.400€ Fonds de concours de la communauté de communes

D'autres demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la DETR.

## **7 - POINT SUR LES ANTENNES**

Une convention a été signée avec FPS pour l'emplacement d'un support d'antennes à l'extrémité du parking SNCF. Le permis de construire a été déposé et il est en cours d'instruction.

L'étape suivante sera de dénoncer les conventions avec les opérateurs actuels présents sur le château d'eau (orange et sfr) et de reprendre contact avec Free.

## **8 – REGLEMENT CIMETIERE**

Monsieur le Maire donne la parole à Colette DECHAIX qui a travaillé avec la commission cimetière sur le règlement du cimetière. Il remercie les intervenants qui ont fait une importante mise à jour. Elle informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs et la durée des concessions au cimetière et au Columbarium. Après discussion, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des concessions et vote le règlement du cimetière ainsi modifié.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2017, les tarifs des concessions cimetière sont fixés ainsi :

-Pour 15 ans : 150,00 euros

-Pour 30 ans : 300,00 euros

Pour le columbarium ;

-Pour 15 ans : 500,00 euros

-Pour 30 ans : 1 000,00 euros

## **9 – PERSONNEL**

Michel ALBERTI informe le conseil municipal que Mickaël COLLADO a décidé de prendre une disponibilité de 2ans pour monter son entreprise. Sa mise en disponibilité débutera le 22 mars. Un recrutement est en cours sachant que l'embauche est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars afin que Mickaël fasse le lien avec la nouvelle personne.

La commission emploi (Stéphane LAPALUD, Joël FAGNI, Patrick JANICHON, Delphine GUDET, Michel ALBERTI) sera donc sollicitée pour ce changement de personnel.

A la demande de Monsieur le Maire, Pierre MILLET accepte de prendre en charge le dossier certiphyto avec les agents techniques. Pour cela il s'appuiera sur la commission voirie.

## **10 – COMPTES-RENDUS DE REUNIONS**

Conseil Communautaire du 11/01 : séance d'installation de l'exécutif de la Communauté de Communes de la Dombes issue de la fusion des 3 communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. Ont été lus : Michel GIRER, Président, 12 vice-présidents dont 6 issus de la communauté de commune centre dombes et 5 conseillers délégués.

La première réunion de ce nouvel exécutif aura lieu ce jeudi 26 janvier.

## **11 – QUESTIONS DIVERSES**

- Suite au contrôle de légalité, la délibération prise pour le plan de financement de la mise en souterrain du réseau basse tension rue de l'étang a fait l'objet de remarques de la part de la préfecture. Des discussions sont actuellement en cours entre la Région et la Préfecture pour éclaircir ce point.
- De même, les décisions prises lors du CM précédent, concernant la zone 30, sont remises en cause suite à une réunion avec Monsieur BRECHET de la DDT. Il faudra donc revoir ce point.
- Grippe aviaire : des consignes de confinement ont été imposées à 5 communes limitrophes, ces mesures sont maintenant levées. A la demande de la préfecture, un recensement des propriétaires de volaille a été effectué par Patrick JANICHON.
- Travaux de l'école : dans le cadre de vigipirate des mesures de sécurité ont été imposées. Un système avec visiophone et sonnette a été installé pour le Pôle Enfance et l'école primaire, et une fermeture sécurisée des portails a également été installée pour l'école primaire et l'école maternelle. Delphine GUDET fait part des retours positifs des parents vis-à-vis de ces installations. Il a été remarqué, en revanche, que le système de sécurité n'est pas toujours respecté du côté de l'école maternelle.
- La cuve de gaz de la salle polyvalente sera changée le 30/01 et celles de la cantine et de la salle de réunion le 20/02.
- La réfection des berges du Renon a pris du retard compte tenu du froid hivernal
- Les tarifs de location de la salle polyvalente sont réétudiés et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif du chauffage de 10 euros par location avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est par ailleurs convenu que pour les associations utilisant la salle polyvalente pour une manifestation qui se déroule sur 2 jours consécutifs, seul le règlement du chauffage des 2 jours leur sera demandé, et cela une seule fois par an.

Eliane ROGNARD demande à ce que le plan d'aménagement du parking soit présenté à Mr BERAUD, qui a effectué le plan de désherbage de la commune, afin qu'il puisse donner des conseils pour les plantations et les espaces verts en lien avec la nouvelle réglementation zéro phyto.

Prochain conseil municipal : le mardi 28 février 2017.

La séance est levée à 22h30